

# Ensemble, à Saint-Sulpice

BULLETIN D'INFORMATIONS

NOVEMBRE 2023



saint-sulpice-le-guéretois  
[www.saintsulpicelegueretois.fr](http://www.saintsulpicelegueretois.fr)

## L'ÉDITO DU MAIRE

### Mesdames et Messieurs, Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens

J e suis très heureux, avec l'ensemble des élus, de vous présenter notre bulletin municipal d'automne afin de vous apporter toutes les informations importantes pour notre commune, son fonctionnement et son développement au sein et en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Après un été de températures caniculaires, **l'eau est toujours au centre de nos préoccupations** avec un arrêté de crise concernant son utilisation qui risque de se prolonger sur novembre – voire décembre 2023. Bien que nous soyons encore un peu excédentaires entre production et consommation sur notre commune, la situation est très inquiétante sur la communauté d'agglomération et notamment Guéret, ce qui a mené le service eau de la communauté d'agglomération à réaliser des **travaux d'interconnexion** entre le captage du Maupuy sur notre commune et le réseau de Guéret afin de sécuriser et d'augmenter l'approvisionnement en eau de la ville-préfecture par nos excédents non utilisés. Un syndicat supra-départemental de l'eau a été créé en mars 2023 chargé de gérer les interconnexions et la sécurisation de la ressource afin d'éloigner le spectre des pénuries d'eau.

Une étude est actuellement menée à notre demande sur le secteur de la Ribière et du Mazaudoueix afin de résoudre, par des travaux, les problématiques de **pression au robinet** que subissent les habitants de ces 2 villages.

Conformément à nos engagements, dans une démarche de démocratie participative, les **délégués de village** ont été nommés et ont pris leurs fonctions. Nous les avons déjà réunis 2 fois, ils sont à l'écoute des habitants de leurs secteurs et favorisent le dialogue et la concertation avec les élus. Leur rôle n'est pas de se substituer aux élus mais de travailler en synergie avec eux pour améliorer et résoudre les problèmes de nos administrés aux plus près de leurs besoins.

La liste et la localisation des délégués de village vous sera fournie dans ce bulletin.

Dans un même continuum, et en présence des délégués des villages concernés, nous avons organisé à la salle polyvalente 2 réunions de villages :

- le **29 septembre 2023** : Banassat, Les Pradelles, La Ribière, Montplaisir ;
- et le **20 octobre 2023** : Les Coussières, Le Maupuy.

Lors de ces réunions, de nombreuses thématiques ont été abordées ; elles sont bien souvent communes à chaque village, notamment la sécurité et plus particulièrement la **sécurité routière**. Les mesures que nous proposons, suite à une étude très précise menée par Patrick Smith (en charge du dossier sécurité)

sur les 52 villages de la commune, permettent de faire un état des lieux et de proposer des solutions de sécurisation avec la priorisation de certains secteurs en fonction de la dangerosité des situations rencontrées.

**La fibre et son déploiement** est également un sujet important pour nos administrés. J'ai participé début octobre à Guéret, en compagnie du président de la communauté d'agglomération, à une réunion sur le déploiement de la fibre sur notre agglomération : nous recevions le Directeur Nouvelle-Aquitaine d'Orange et le Directeur en charge du déploiement de la fibre pour la Nouvelle-Aquitaine. Nous leur avons fait part avec fermeté de notre mécontentement concernant l'arrêt de déploiement de la fibre depuis plus d'un an suite à la rupture de contrat entre Orange et son sous-traitant *Scopelec* : à ce jour, le nouveau sous-traitant *Circet* pour le compte d'Orange n'intervient toujours pas sur notre territoire. Malgré les mesures coercitives d'Orange et nos demandes incessantes, le déploiement de la fibre ne reprendra vraisemblablement pas avant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

À ce jour le **taux de foyers raccordables** sur la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est de **80 %** pour notre commune nous sommes à **75,49 %** de foyers raccordés ce qui est loin de nous satisfaire pour les **24.51 %** de foyers restants et également pour les entreprises du Monteil Nord où Scopelec n'a jamais déployé, malgré mes demandes pressantes.

**L'entretien du cimetière**, pour lequel nous ne pouvons plus utiliser de produits phytosanitaires, a également été abordé.

J'ai envoyé nos agents des services techniques à une formation spécifique concernant l'entretien des cimetières sans produits et dans le respect de la législation biodiversité, dite loi LABBE de janvier 2019 interdisant tous les produits phytosanitaires.

C'est une formation organisée par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Creuse afin d'aider les municipalités à transformer les cimetières en espaces mémoriels de recueillement dans le respect des nouvelles dispositions ; ce qui impose à la fois aux collectivités et à nos concitoyens une nouvelle approche de ces lieux repensés et revégétalisés à l'image de tous nos lieux publics et de nos avenues, de nos rues. Cela fait appel à une véritable prise de conscience de chacun et chacune d'entre nous. J'ai créé une commission un groupe de travail *ad hoc* afin de travailler sur ce sujet et d'engager une procédure de **récolement des sépultures abandonnées**, c'est un travail long et difficile mais qui doit être engagé.



## L'ÉDITO DU MAIRE

En décembre 2023 et au cours de l'année 2024 **nous continuons à organiser chaque mois**, à la salle polyvalente, **les réunions des villages** de toute la commune chaque secteur sera averti à l'avance par une distribution postale.

Concernant **la boulangerie et la cellule commerciale**, sa conception est arrivée à son terme et les appels d'offres de marché sont en cours afin de choisir les entreprises qui effectueront les travaux que nous espérons pour début 2024.

Je vous rappelle également que nous avons signé des conventions avec 2 groupes mutualistes pour vous faire bénéficier de prix attractifs afin de pouvoir souscrire une **mutuelle santé de qualité**, cette offre étant réservée aux habitants de la commune, renseignements en mairie.

À l'échelle intercommunale fin juin 2023 nous avons choisi le lieu d'implantation du **nouveau centre aquatique** – qui nous fait tant défaut à ce jour et depuis plusieurs années, à la fois pour nos activités scolaires obligatoires d'apprentissage de la natation mais aussi pour toutes celles et tous ceux qui pratiquent cette activité – : ce sera Fayolle et la plaine de jeu. Début janvier 2024 la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) que je préside devra déterminer avant septembre 2024 la somme transférée par Guéret à la communauté d'agglomération afin de faire face aux charges annuelles d'exploitation de cette nouvelle structure. L'étude d'aide à la maîtrise d'ouvrage du centre aquatique par le cabi-

net H2O est en cours pour une ouverture fin 2026 – début 2027, si tout se passe au mieux. En attendant, il nous faut gérer pour le mieux les activités d'apprentissage à la natation de nos scolaires. Ce dossier est une réelle priorité pour notre territoire, je le suis de très près aux côtés du président Corrèia, du vice-président en charge, Jean Luc Barbaire, et de tous les élus communautaires membres de la commission de travail mise en place pour le suivi ainsi que des agents en charge de ce dossier.

Je vous souhaite une bonne lecture en restant disponible, à votre écoute et à votre service, avec mes sentiments républicains.

*« L'homme libre est celui qui n'a pas peur d'aller jusqu'au bout de sa pensée. »*

– Léon BLUM

### Éric BODEAU

Maire de Saint-Sulpice-le-Guérois  
Premier Vice-Président de la  
Communauté d'Agglomération  
en charge des finances et  
des marchés publics



## INFORMATIONS

### Délégués de village

**Vos délégués de villages entrent en action.**

L'actuelle municipalité, conformément à ses engagements de campagne et soucieuse d'associer les habitants dans une démarche de démocratie participative décide de mettre en place une **assemblée de délégués de village**.

Le délégué est un bénévole volontaire, impliqué dans la vie communale et plus précisément dans le ou les villages dont il a la délégation. Il favorise **le dialogue et la concertation entre les élus et les habitants des villages** et travaille en partenariat avec les élus.

Ce sont 23 délégués (10 femmes et 13 hommes) qui vont exercer leur mission sur la commune.



### Villages

### Délégués

Fontubert, Les Gasnes,  
Le Mazaudoueix, La  
Métairie, Les Vergnes

Sandrine BARTHELEMY-POIRIER,  
Micheline VILLARD

Allong, La Rouderie, Les  
Fougères, le Monteil-Sud,  
Clôcher, Fontaucher, Le  
Masgerot, le Moulin de l'Âge

Nicole PASTY,  
Olivier BIALOUX

Cherchory, Cherpelat,  
Longechaud, Noyen, Sous-  
Faye, Villard, Chardet

Magali ROUGERON,  
Sylvain BOURLIAUD

La Betouille, Le Moulin  
du Champ, Centre-Bourg  
(lotissement des Planches,  
route des Moulins, la Grange)

Sébastien MAUCHAUSSAT,  
Sylvie NÉRAT,  
Éric MICHAUD

Centre-Bourg: (route de la Marche,  
lotissement de la Garime),  
les Quaires, Choiseau

Angélique PASTY,  
Dominique TOULOUZE,  
Christophe MARCONNIER

### Villages

### Délégués

Frémont, Theix

Yves MÉROT

Clavérolles, Clavière,  
Pissaloux, Les Moulins

Bertrand BAREIGE,  
Gilles GASNET

Les Sagnes, Figier, Ruelle,  
La Villatte, Chamilloux, le  
Monteil-Nord, Montlevade.

Séverine DEBROSSE,  
Franck GAUMET

Banassat, Les Pradelles,  
Montplaisir, La Ribière,  
Le Mouchetard

Serge MENGIN,  
Christiane FAUVET,  
Jeannine JAVAYON

Le Maupuy, Les Coussières

Gérard LEGRAIN, Kévin CASIER

## INFORMATIONS

### SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

La livraison se fait **tous les jours de la semaine sauf les dimanches et jours fériés**.

Le repas du dimanche est servi le samedi ; les repas des jours fériés sont livrés la veille. Le SIVU fonctionne avec deux circuits au lieu de trois.

Les repas sont étiquetés avec les jours de consommation et de péremption.



## FINANCES



### Contentieux

En 2015 la commune avait confié par marché de service à un cabinet conseil – l'Agence des collectivités – la mission de réaliser un programme d'architecture et d'ingénierie pour la **réalisation d'un groupe scolaire élémentaire** incluant une **prestation d'aide et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase conception**. À l'issue de la procédure d'appels d'offres pour choisir un cabinet d'architecte, en mars 2015, la commune avait attribué par délibération le marché public de maîtrise d'œuvre à un cabinet d'architecte creusois et avait informé les candidats évincés du rejet de leurs offres en procédant à leur profit au règlement des primes de concours.

Le préfet avait invalidé la délibération au motif que celle-ci était illégale en l'absence de publication de l'avis d'appel public pour le choix de l'architecte au Journal Officiel de l'Union Européenne. Cette délibération a été retirée en Mai 2015 et la commune a relancé une nouvelle procédure ce qui a engendré des frais pour ce second concours qui a permis de choisir un cabinet d'architecte de notre département.

Face à ce surcote et en l'absence d'un règlement amiable de ce préjudice, **la commune a demandé réparation auprès**

**du Tribunal administratif** en décembre 2019 en s'attachant les services d'un cabinet d'avocat qui a argumenté qu'il était du rôle de l'Agence des collectivités de conseiller la municipalité sur la procédure à suivre pour la mise en concurrence sur le choix de l'architecte et surtout, sur le fait que compte tenu du montant prévisionnel des honoraires d'architecte, il convenait de procéder à un appel d'offre de marché européen.

Après 4 ans de procédure, faite de mémoires et de contre mémoires, le tribunal vient de rendre son jugement et la commune s'est vue attribuer, pour les dommages subis, la somme de **48 000 €** de laquelle il faut déduire tous les frais d'avocats qu'elle a engagé soit **7 000 €**. Cette somme viendra diminuer le coût de construction du groupe scolaire élémentaire achevé en 2018.



## ÉTAT CIVIL

### Quelques chiffres

(1<sup>er</sup> semestre 2023)

#### Actes de naissance



#### Actes de mariage



#### Actes de PACS\*



#### Actes de décès



## EN PRATIQUE

### Nos contacts

- Téléphone mairie : 05 55 52 34 05
- Email : [mairie.stsulpicelegeretois@wanadoo.fr](mailto:mairie.stsulpicelegeretois@wanadoo.fr)
- Site internet : [www.saintsulpicelegeretois.fr](http://www.saintsulpicelegeretois.fr)
- Facebook : <https://bit.ly/3M17cav>
- Astreinte des services techniques : 06 49 27 61 20



\* PActe Civil de Solidarité



## À VOS AGENDAS !

### Marché de Noël

Venez découvrir une quarantaine d'exposants au marché de Noël qui aura lieu le **samedi 25 novembre** à la salle d'activités, route de Bussière de 9h30 à 17h.

Idées cadeaux, produits de qualités, restauration et buvette, animations... Plongez-vous dès à présent dans l'ambiance des fêtes de fin d'année !

**Marché de Noël**  
*Saint-Sulpice le Guérétois*

**SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023**  
**SALLE D'ACTIVITÉS**

Entrée gratuite      Route de Bussière de 9h30 à 17h

**Marché de Producteurs et d'Artisans**

Idées cadeaux, grande diversité de produits de qualité, une quarantaine d'exposants. A venir découvrir !

Père Noël présent à divers moments de la journée

Participation de Saint Sulpice le Dunois et de Cognac, l'Amicale des Parents d'Elèves, du Comité de Jumelage, des Amis de la Batteuse et de l'association de Valorisation du Petit Patrimoine.

Restauration sur place  
Buvette

bleu creuse

A ma place jeter sur la voie publique

Entrée libre

**ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE AU QUOTIDIEN**

**MARDI 28 NOVEMBRE DE 17H A 19H**

Salle polyvalente "André Bourliaud"  
Saint-Sulpice-le-Guérotois

Réunion animée par des professionnels du droit pour répondre à vos interrogations, hors procédures en cours.

EP.N.S.

Logo of the Creuse Departmental Council (CDAD), the Creuse Bleu brand, the commune of Saint-Sulpice-le-Guérotois, the commune of Ajain, and the commune of Saint-Vaury.

### Information

La municipalité de Saint-Sulpice-le-Guérotois, sous l'égide du Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD), en partenariat avec la commune d'Ajain et de Saint-Vaury vous propose une information sur :

#### L'organisation et le fonctionnement de la justice au quotidien

Celle-ci aura lieu le **mardi 28 novembre de 17h à 19h**, dans la salle polyvalente André Bourliaud.

Cette réunion sera animée par Le Président du Tribunal Judiciaire de Guéret, La Procureure de la République de Guéret, un avocat, un conciliateur de justice et la coordinatrice du CDAD de la Creuse. Vous pourrez échanger avec ces professionnels du droit et leur poser **toutes vos questions** (à l'exception de questions sur procédures en cours vous concernant).